

Le Bulletin de la FSU 41



Bulletin départemental de la Section de la Fédération Syndicale Unitaire de Loir-et-Cher
35 - 37 avenue de l'Europe - BP 30836 41008 BLOIS CEDEX
Tél. 02 54 42 03 83 - Courriel : fsu41@fsu.fr
N° CPPAP : 0425 S 07496 - ISSN : 1254-1648
Directeur de la Publication : E. MERCIER
Imprimé à la section départementale - dépôt légal à parution

Prix au numéro : 1€
Abonnement : 4€

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN
EN LOIR ET CHER

L'édito

État de crise ou droit au bonheur ?

À l'occasion de ce dernier bulletin de l'année scolaire, nous voulons avant tout vous souhaiter de bonnes vacances. Même si vous n'êtes pas enseignant, vous allez sûrement profiter d'une période de repos bien méritée, après une année bien remplie, qui aura connu un mouvement social d'une ampleur exceptionnelle. Nous espérons que vous allez pouvoir profiter de ce temps libéré pour vous ressourcer auprès de vos proches, sur votre lieu de vacances ou tout simplement chez vous en vous adonnant aux activités que vous n'avez pas le temps de mener le reste de l'année.

Ce temps libre, c'est justement ce dont nous prive le gouvernement en imposant, au forceps, une réforme injuste qui va retarder le droit à une retraite que nous concevons comme un nouvel âge de la vie, le droit de pratiquer les activités que l'on souhaite et quand on le souhaite, le droit de vivre après une vie de travail.

En ce sens, ce sont bien deux conceptions opposées de la société qui s'affrontent. L'une où le bonheur collectif permet un épanouissement individuel, dans et hors le travail ; l'autre où la majeure partie de la population doit se contenter de produire jusqu'à l'épuisement pour satisfaire les besoins de quelques privilégiés.

Évidemment, cette seconde vision de la société ne fait pas rêver.

C'est bien pour cela que ses défenseurs avancent masqués, convoquant l'esprit de responsabilité, l'esprit d'entreprendre, l'équilibre des comptes, *et cætera*. C'est aussi pour cela que les libéraux imposent leurs politiques avec de plus en plus d'autoritarisme, considérant la démocratie non pas comme un cadre d'expression et de résolution pacifique des conflits, mais la limitant à une fonction utilitaire visant à légitimer des décisions prises par l'exécutif. Pour cela, ils n'hésitent pas à détourner tous les moyens dont ils disposent. C'est ainsi que, particulièrement dans les grandes villes comme à Paris, la Police n'est plus destinée à garantir la paix civile, mais à maintenir l'ordre établi, au détriment de sa fonction républicaine.

Dès lors, lorsqu'un drame survient comme à Nanterre, comment s'étonner qu'une explosion de violence s'ensuive ? Soyons clairs, la FSU condamne les violences, dont les premières victimes sont les habitants et habitantes des quartiers, travailleurs et travailleuses qui aspirent au bonheur. Elles servent avant tout l'extrême droite et les tenants de l'ordre. Mais chercher à comprendre, ce n'est pas excuser, c'est faire le constat que la République a abandonné ces quartiers en fermant des services publics, à commencer par la police de proximité, mais aussi en ne luttant pas contre les discriminations persistantes à l'endroit des populations. Les politiques volontaristes mises en place par certaines municipalités ne suffisent pas.

À Blois, le Conseil Départemental s'apprête à abandonner un peu plus les quartiers nord en annonçant la fermeture pure et simple du collège Rabelais et en répartissant les élèves de façon autoritaire hors de la ZUP. À l'inverse, la FSU défend un tout autre projet qui consiste à reconstruire et à déménager ce collège à la périphérie des quartiers nord de façon à assurer la mixité sociale et la réussite de tous les élèves. Cela à certes un coût, c'est celui de la mixité sociale et au final de la paix civile. C'est aussi celui de l'enchantement et de la promesse du bonheur.

Aline Panson
Emmanuel Mercier

Dépôt : 13.07.2023
À distribuer avant le : 19.07.2023

BLOIS PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

FSU 41 - 35-37 Avenue de l'Europe - BP 30836 - 41008 BLOIS CEDEX

LA FSU 41 VOUS
SOUHAITE DE
BONNES ET
AGRÉABLES
VACANCES.



Sommaire :

Page 1 : Édito
Page 2 : Réforme des lycées professionnels
Mixité sociale : et si on essayait vraiment ?
Congrès national du SNASUB-FSU
Loi 3DS et conventions EPLE
Page 3 : Salaires, Pacte
Page 4 : Déserts médicaux : ça recule ou pas ?
Engagée pour toutes et tous
Carrefour santé social MGEN

Congrès national du SNASUB-FSU

Le SNASUB-FSU de l'académie Orléans-Tours, vous informe que le congrès National du SNASUB-FSU se déroulera en Mai 2024 sur le site de VVF Nature Parc-Sologne-Berry, « Domaine de la grande Garenne » de Neuvy sur Barangeon.

Des délégués de toute la France seront présents pour débattre des orientations du syndicat. Comme tout congrès, ce sera aussi un moment de rencontres et de convivialité.

La section départementale de la FSU 41 répondra présente aux sollicitations pour aider les militantes et militants du SNASUB dans l'organisation de ce congrès.



Loi 3DS et conventions EPLE

Suite à l'adoption de la loi 3DS, le Conseil Départemental pour les collèges et le Conseil Régional pour les lycées sont en train de finaliser une nouvelle convention pour définir les relations entre la collectivité et les établissements scolaires. L'essentiel de ces conventions porte sur la mise à disposition des agents relevant des collectivités depuis 2003.

La loi 3DS introduit la possibilité de définir une hiérarchie fonctionnelle entre le Président des collectivités et les adjoints gestionnaires des EPLE. La FSU s'oppose à une telle hiérarchie qui renforcerait le poids des collectivités locales dans l'organisation des établissements.

La FSU a demandé des rencontres au conseil régional et au conseil départemental, pour l'instant restées sans réponse.

Les conventions doivent être soumises au vote des CA. Le Conseil Départemental semble avoir déjà transmis sa convention aux collèges. Nous donnerons notre consigne de vote à la rentrée.

Réforme Macron des lycées professionnels : une destruction en 12 mesures : le pacte du diable

« Travail » et « emploi » sont les maîtres mots au cœur de la réforme du lycée professionnel voulue par le président E. Macron lors de son discours du 5 mai à Saintes ainsi que dans le dossier de presse accompagnant ces annonces. En revanche les mots « citoyen », « citoyenneté », « éducation » sont absents ou quasi absents...

Tout un programme de casse dans le prolongement des réformes sur l'assurance chômage, la réforme des retraites et de celle du RSA.

Derrière la communication, quels enjeux concrets ?

La qualité des formations.

1 milliard d'euros par an (pris sur des fonds européens pour le développement des compétences) pour viser le 0 décrocheur et le 100 % d'insertion, avec une gratification pour tous les élèves, par l'État, des stages faits en entreprises : des chiffres chocs pour la presse et le grand public, mais des objectifs irréalistes. Sur les 12

mesures qui doivent commencer à être appliquées dès la rentrée de septembre 2023, aucune ne vise à améliorer les formations et leurs contenus imposés par Blanquer sous le précédent quinquennat. Les causes du décrochage scolaire (certes réel, mais inférieur aux abandons en apprentissage) ne sont pas interrogées. Seuls s'accumulent remédiations et accompagnements divers, complexes à mettre en place, à l'efficacité invérifiable, en demandant un travail supplémentaire aux enseignant-es.

Le temps de formation pour passer le bac pro sera même encore réduit, avec des épreuves finales en terminale dès le mois de mars. Les élèves qui voudront poursuivre leurs études finiront l'année avec des cours spécifiques (« intensifs » même, pour des élèves évidemment motivés et assidus...), les autres repartiront en stage en entreprises gratifiés avec de l'argent public !

Suite Page 3 •••

Mixité sociale : et si on essayait vraiment au collège Rabelais ?

Depuis qu'il a été nommé, le Ministre avait comme priorité d'améliorer la mixité sociale dans les établissements scolaires. Son plan s'est fait attendre pendant un an avant d'être dévoilé et d'apparaître comme un abandon en rase campagne.

Pour la FSU, lutter contre la ségrégation scolaire et améliorer la mixité sociale dans les établissements ne pourra pas se faire avec le seul concours de l'éducation nationale et de ses personnels, sans le développement d'une politique publique ambitieuse traitant de la politique éducative, du logement, de la présence des services publics dans les quartiers défavorisés, etc. On l'aura compris, plutôt que d'annonces, les quartiers prioritaires ont besoin d'actions et d'un investissement massif.

C'est de cette ambition dont a besoin le collège Rabelais à Blois. Collège REP+ le plus défavorisé de l'académie, totalement enclavé dans la ZUP et n'accueillant donc que des élèves du quartier, il subit en outre un taux d'évitement de plus de 50 %. Au moment de son ouverture en 1986, les syndicats de l'époque, aujourd'hui à la FSU s'étaient opposés à son emplacement et avaient pointé le risque de concentration des difficultés. L'avenir nous a donné raison. C'est pourquoi la FSU propose toujours de déménager le collège Rabelais dans un nouveau bâtiment situé aux

abords de la ZUP. Il pourrait, après une redéfinition de la sectorisation des collèges, accueillir les élèves dépendant aujourd'hui du collège Rabelais et ceux des quartiers ouest de Blois, scolarisés dans les écoles Molière, Quinière, Foch, etc.

Cette ambition, le Conseil Départemental ne l'a visiblement pas. En annonçant dans la presse la fermeture du collège à l'horizon 2025, il renonce à la lutte contre les inégalités. Visiblement, la seule piste envisagée est de répartir les élèves du collège Rabelais sur les autres collèges de Blois et Vineuil, hors Bégon. On peut déjà dire que cette stratégie ne changera rien aux difficultés sociales et scolaires des élèves de Rabelais, elle ne fera que les diluer. Elle renforcera même la stigmatisation des habitants du quartier qui vont voir un service public disparaître. Alors que les révoltes des quartiers des derniers jours expriment aussi une forte colère liée au sentiment d'abandon, fermer cet établissement ne pourra qu'être interprété comme un nouveau renoncement à la lutte pour l'égalité.

La FSU 41 mobilisera pour que le projet de construction d'un nouveau bâtiment en périphérie de la ZUP aboutisse et permette au futur collège Rabelais d'accueillir un public plus mixte socialement, condition de réussite scolaire de tous les élèves.

••• Suite de la Page 2

Aucune mesure non plus ne vise à améliorer la qualité de ces stages, les entreprises étant « par nature » formatrices, adaptées, efficaces, malgré toutes les critiques que le gouvernement a entendues, notamment par les élèves eux-mêmes lors des consultations de l'hiver dernier.

Assignation à résidence et plan social. Malgré les erreurs du passé (spécialités et formations aujourd'hui manquantes au regard des exigences actuelles et de demain en termes de développement durable), le président Macron veut fermer rapidement les filières « non insérantes » afin de mieux répondre aux besoins des entreprises dans des secteurs en tensions tels que le bâtiment, le nettoyage, les métiers du soin, les métiers d'aide à la personne, la restauration... Secteurs aujourd'hui désertés par des actifs qualifiés, en raison des conditions de travail et des salaires déplorables. Des fermetures massives sont déjà annoncées en commerce, en vente, en gestion et comptabilité et des ouvertures de formation vers quelques métiers nouveaux (numérique...). Qui connaît les métiers de demain lorsque les entreprises elles-mêmes n'ont pas de vision à plus de 6 mois ? Les enseignant-es concerné-es par ce plan social se voient proposer par le ministre Ndiaye d'aller enseigner dans

le 1er degré ! Et pourquoi ne pas faire le ramassage scolaire au volant d'un bus le matin avant d'arriver à l'école pendant que nous y sommes ? Pardon, c'est déjà possible...

Les élèves de lycée pro, issus pour l'essentiel des classes populaires, doivent travailler, au plus vite, dans les secteurs qui manquent de main d'œuvre, près de chez eux. Peu importe si ces métiers sont désertés à cause de mauvaises conditions de travail et de rémunérations insuffisantes. C'est ce que réclament les libéraux et les patrons en panne de salarié-es mais qui ne veulent rien déboursier.

Les professeur-es de lycée pro dénoncent depuis plusieurs années les bas salaires des enseignant-es et des conditions de travail sans cesse plus difficiles. Le pacte présenté comme une revalorisation est une tromperie. Le gouvernement, avec la complicité du ministère, mise sur le déclassement salarial des enseignant-es pour trouver des signataires. **Le pacte LP est l'axe central du déploiement de la réforme.** Les personnels impliqués dans ce pacte du diable contribueraient activement au projet global : fermetures de filières, reconversions forcées, transformation de nos métiers, déscolarisation des élèves les plus fragiles, insertion coûte que coûte des élèves au détriment des poursuites d'études et à terme la destruction des statuts des PLP.



Dès l'annonce de la réforme, le SNUEP-FSU a décrypté les mesures pour informer rapidement les personnels des lycées professionnels.

La FSU a déposé une alerte pour danger grave et imminent au ministère. Nous devons continuer de nous saisir de toutes les occasions pour rendre visible notre combat pour sauver nos lycées pros, nos filières, nos métiers mais aussi l'avenir scolaire et professionnel des jeunes.

Pour sauver les lycées professionnels le SNUEP-FSU appelle à refuser le pacte pour y faire échec, et mat.

Stéphane LEROY,
co secrétaire national du
SNUEP-FSU

Salaires : les mesures annoncées résonnent comme des provocations !

Les annonces faites ne permettent pas de résorber la baisse du pouvoir d'achat, puisque face à une inflation de 5,1 %, la moyenne d'augmentation prévue serait de 2,5 %. S'ajouterait à cela une prime pouvoir d'achat versée à la moitié des agent-e-s mais soumise au bon vouloir des employeurs publics dans la Fonction publique territoriale. Pour la FSU, seul un mécanisme d'indexation de la rémunération indiciaire sur les prix doit être à l'ordre du jour ! Cela permettrait d'assurer le niveau des pensions des collègues partant à la retraite et contribuerait à maintenir l'unité de la Fonction publique.

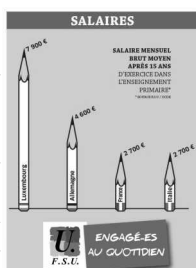
AESH : toujours loin du compte !

En plus des mesures ci-dessus, les AESH devraient voir leur grille indiciaire relevées de 5 à 15 points dès la rentrée. Parce que ces mesures sont largement insuffisantes, la FSU

continue de revendiquer la création d'un corps fonctionnaire de catégorie B pour reconnaître le métier d'AESH, la nécessité d'un temps complet sur la base d'un accompagnement élève de 24 heures hebdomadaires, l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens. Elle s'opposera à toute nouvelle détérioration des conditions d'emploi des AESH et à toute dilution de leurs missions, envisagée par la création d'un nouvel emploi d'accompagnant-e à la réussite éducative (ARE).

Pacte enseignant : non à la rémunération indemnitaire !

Bien que la FSU se soit opposée à la rémunération indemnitaire via le Pacte (voir publication des différents syndicats), elle a permis d'obtenir d'importantes avancées sur la partie « socle » portant sur les changements de grade.



Hors-Classe : un accès facilité depuis 2017 et un ratio en augmentation

Grâce aux mesures PPCR, accéder à la Hors-Classe vers les 50 ans est devenue une réalité pour un grand nombre de collègues. De plus, le nombre de promus va s'accroître puisque dès cette année, le ratio passe de 18 % à 21 %. Il sera de 24 % en 2024 et de 25 % en 2025.

A terme, une classe exceptionnelle bientôt accessible pour toutes et tous ?

Le contingent de la classe exceptionnelle passe à 10,5 % à la rentrée 2023. Dès 2024, le contingentement sera remplacé par un taux de promotion, tel que nous le connaissons pour la hors classe. C'est une vraie victoire de la FSU qui, depuis la création de ce grade dont elle ne voulait pas, a toujours œuvré à ce qu'il devienne accessible pour tous. L'abandon du contingentement est un premier pas vers cet objectif.

Déserts médicaux: ça recule ou pas?

À la lecture d'un article de la Nouvelle République du 11 mai, nous pourrions en tirer cette conclusion. En effet, ce long texte intitulé « le département au chevet de la santé » met en valeur l'utilisation de 25M€ de fonds publics pour soigner le secteur dans le cadre de son plan « le 41 en bonne santé ».

Cependant, il y a loin de la coupe aux lèvres !

Faisons d'abord ce constat : tout le monde s'accorde désormais pour reconnaître l'ampleur du problème de l'accès aux soins. Et plus personne ne défend l'idée maintes fois martelée qu'il suffirait de mieux répartir les personnels de santé, en particulier les médecins, pour résoudre les pénuries actuelles. 2ème constat : nous pouvons nous féliciter que désormais cette question soit enfin travaillée et que des mesures soient mises en œuvre. Modestement, à notre place, par nos alertes et nos propositions depuis une quinzaine d'années nous avons conscience d'y avoir participé.

Des constats partagés mais...

Cependant, derrière les constats partagés subsistent quelques imprécisions notoires quant aux résultats des politiques menées et aux solutions à apporter.

Le Président du Conseil Départemental de Loir et Cher a raison de pointer, dans

son interview le manque criant de médecins (70 selon ses calculs) dans notre département. Il fait état des mesures prises pour favoriser leur installation : « 9 en 2022, et déjà 13 en 2023 » et insiste sur la nécessité d'« attirer chez nous les futurs professionnels de santé ».

Deux remarques sur ses propos. La première porte sur les nouvelles installations de médecins. Oui ou non le différentiel entre l'arrivée de nouveaux praticiens compense-il les fuites et les départs en retraites de ceux précédemment en exercice?

Nous avons posé cette question lors du dernier Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie du 16 mai. La réponse du directeur de l'Agence Régionale de Santé 41 a été claire : « la situation continue de se dégrader » et va continuer de se détériorer au moins dans les 5 prochaines années !

Une utilisation contestable des fonds publics en l'absence de régulation :

La deuxième remarque porte sur la politique d'attractivité dans un contexte de « concurrence des territoires » souligné par le président du CD41. Nous pouvons comprendre la nécessité de favoriser au mieux l'implantation de nouveaux professionnels de santé. Cela étant, la « ressource » étant toujours insuffisante, le risque est évident d'une surenchère financière et matérielle au détriment de

tel ou tel, entre les départements et les zones intra départementales.

Les deniers publics investis, alors que la « liberté d'installation » des médecins « libéraux » n'est pas interrogée, posent évidemment problème. Cette question portée notamment par des représentants politiques de tous bords (sauf RN) n'est pas mentionnée dans l'article de la NR. Nous serions curieux de savoir si elle a été posée au Président de la République à Vendôme ! C'est un sujet essentiel pour permettre la cohérence du plan santé de Loir-et-Cher.

Accroître le recrutement et la formation des personnels de santé

Cette cohérence doit aussi s'appuyer sur le plan régional qui devrait permettre la formation d'au moins 550 médecins en Région Centre. Sans cette perspective à moyen terme, nous risquons de nous enfoncer un peu plus dans une paupérisation du système de soin malgré tous les palliatifs mis en place (infirmières de pratique avancée ou télé-médecine...). L'accroissement significatif de la formation et du recrutement, notamment des médecins est pour nous impératif.

C'est une condition première pour améliorer la démographie médicale en Loir et Cher et l'accès aux soins.

Deny NONNET

La FSU : engagée au quotidien pour toutes et tous !

Si la FSU41 mène des combats visibles sur les questions « métier » et interprofessionnelles comme la réforme des retraites, la défense des services publics ou encore la hausse du pouvoir d'achat, il est des luttes moins médiatisées tout aussi importantes pour aider à « faire société ». Illustrations...

Première marche des fiertés en Loir-et-Cher

Près de 700 personnes étaient présentes pour la première marche des fiertés organisée à Blois, le 3 juin dernier. Si le cortège était principalement constitué de jeunes adultes, c'est toute la diversité de notre Société, en ce qu'elle a de positif, qui était réunie pour défendre les droits des LGBTQIA+. Ces marches festives, qui existent depuis plus de 30 ans, sont autant de résistances aux actes et idéologies violentes dont fait état le



dernier rapport de SOS homophobie. Elles sont aussi des moments de visibilité essentiels pour rappeler que nous sommes toutes et tous égales et égaux.

Défense des « sans-papiers » : un engagement régulier ponctué de moments forts

La FSU fait partie, depuis de nombreuses années, du collectif « sans papier 41 », qui se réunit régulièrement pour échanger et construire des actions pour la défense des « sans-papiers ». Cette année, une situation particulière a nécessité l'intervention conjointe du collectif et de la FSU41 pour permettre à des enfants de pouvoir poursuivre leur scolarité dans une relative quiétude.

Si vous souhaitez participer activement à l'aide aux « sans-papiers », appelez le 02 54 42 03 83.

Carrefour santé social

La FSU a organisé avec la MGEN, le SGEN-CFDT et l'UNSA Éducation le premier carrefour santé-social en région Centre Val de Loire. Cette initiative a pour objectif de réunir notre mutuelle historique, les organisations syndicales qui l'ont historiquement construites et l'employeur pour proposer et mettre en place des actions de prévention.

Le thème choisi pour ce premier carrefour était celui de la déclinaison de l'accord « égalité professionnelle » et en particulier l'axe 5 visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

Pour la FSU, Ludvine Debacq, référente nationale VSS au sein de la formation spécialisée ministérielle est venue expliquer son rôle, ainsi que les obligations de notre employeur en la matière. La journée a été très utile en ce sens et gageons que les élu-e-s de la FSU dans l'académie, par le biais de notre référente VSS – Virginie Talois, issue du SNASUB-FSU – sauront imposer un véritable plan de lutte contre les VSS.